

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DAE 186 Tarif spécifique de mise à disposition des salons de l'Hôtel de Ville pour l'organisation d'un événement dans le cadre de Biomim'expo 2021 par la SCIC Ceebios.

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe d'un tarif spécifique de mise à disposition des salons de réception de l'Hôtel de Ville pour l'organisation de la Biomim'expo de CEEBIOS ;

Vu la délibération 2018 DICOM 9 fixant les tarifs de mise à disposition des salons de l'Hôtel de Ville et de l'Hôtel de Lauzun, et notamment son article 6 ;

Sur le rapport présenté par Mme. Pénélope KOMITES, au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

Un tarif spécifique de mise à disposition des salons de l'Hôtel de Ville équivalent à une réduction de 90 % du montant de la redevance est accordé à la société coopérative d'intérêt collectif Ceebios pour l'organisation d'un événement dans le cadre de Biomim'expo le 9 novembre 2021.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO